

Retranscription complète de la rencontre autour de l'investissement citoyen Jeudi 21 février 2013

Introduction de Claudio Rumolino

La Maison écocitoyenne nous a demandé de venir parler d'investissement participatif dans les énergies renouvelables ou les économies d'énergie. Cette soirée est l'une des premières qui s'inscrit dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. Elle a été labellisée.

Je le traite au quotidien dans le cadre de mes activités professionnelles qui est celui de l'investissement participatif, dans l'éolien plus précisément.

Je vais faire un **panorama de la législation** et de la réglementation française en matière d'investissement, ce qui existe dans le cadre légal. Comment les citoyens peuvent s'investir pour participer à la production d'énergies renouvelables.

A la suite de quoi Yohann Didier présentera ENERCOOP, producteur d'énergies vertes pour les particuliers et les entreprises.

Ensuite nous évoquerons un **programme de rénovation énergétique de logements**, à Gradignan, programme qui se réalise dans le cadre d'une coopérative et au financement duquel participe la production éolienne. Je vous montrerai le montage financier que nous avons imaginé. Ce n'est pas un vague projet mais un programme qui a été lancé et dont les premiers chantiers devraient démarrer cet été.

Le potentiel participatif dans les énergies renouvelables

J'ai essayé de lister un certain nombre de raisons pour lesquelles on peut s'intéresser à cette question, surtout lorsqu'on est sensible à la question environnementale et à celle de l'énergie. Dans certains pays voisins, la participation citoyenne au financement des énergies renouvelables est très importante. Citons le cas de l'Allemagne où plus de la moitié des moyens de production d'énergies renouvelables -éolien, méthanisation, photovoltaïque principalement-, plus de la moitié je dis bien, appartient aux citoyens et non pas à des grands groupes énergétiques.

Le cas du Danemark—petit pays de 5 millions d'habitants.

Le parc éolien appartient à 100 000 familles. C'est quelque chose de très populaire, démocratisé et il faut comprendre d'où ça vient. Ce n'est pas simplement parce que les danois sont très portés sur la coopération qui est une réalité économique et sociologique, mais aussi parce qu'il y a un cadre législatif qui le permet et qui l'a favorisé. Vous ne pouvez pas obtenir un permis de construire pour un parc éolien au Danemark si l'opérateur éolien n'ouvre pas au moins 20% de son capital à l'investissement citoyen.

Ceux qui sont prioritaires pour investir dans un parc éolien sont ceux qui habitent dans un rayon de 5km autour du parc. Ils sont conviés à une première réunion, dès cette réunion ils signent des arrhes pour la souscription s'ils sont intéressés et lorsque le parc est construit, qu'il faut finir de le construire le solde est établi et on peut participer à partir de 165€/personne. C'est vraiment à la portée de tout le monde. Cette obligation légale a permis l'essor de cette filière dans ce petit pays. Le 1er fabricant mondial d'éoliennes est Danois. C'est un ancien fabricant de matériel agricole. Il s'appelle Vestas. C'est la 2ème marque d'éoliennes implantées en France. Les éoliennes implantées en France sont toutes étrangères- aucun fabricant dans notre pays- et le marché est partagé entre les allemands, les danois, les espagnols.

L'énergie en France

En France, la production d'électricité est très centralisée. Cela découle de choix historiques qui ont été faits à l'issue de la 2ème guerre mondiale avec la nationalisation de 1800 petits producteurs qui ont été réunis au sein d'EDF. EDF a été créée en 1946. Depuis, toute cette production d'électricité a été centralisée, monopolisée—à part quelques exceptions, quelques sociétés qui étaient en régie et appartenaient soit à des collectivités territoriales, soit à des communes, soit à des départements. Il en existe 150 qui ont échappé à la nationalisation puisque c'était déjà considéré comme un service public. Cela constitue un énorme frein à la participation citoyenne aux moyens de production puisque tout est dans les mains d'EDF. C'est ce qui explique aussi en grande partie le retard que la France a pris dans le

développement des énergies renouvelables. Jusqu'aux années 1980 nous avons des filières de pointe en matière de production des technologies renouvelables qui ont toutes été quasiment écartées, voire abandonnées puisqu'il fallait consacrer nos moyens à d'autres formes de production.

Je vais commencer par des généralités un peu techniques pour venir ensuite à des cas concrets, que Yohann présentera avec ENERCOOP mais c'est quand même nécessaire d'avoir une idée de comment peut s'organiser financièrement l'investissement dans la production électrique.

Le cas le plus connu—du moins par les élus et par les financiers- ce sont les **sociétés d'économie mixtes**. Elles ne font pas intervenir directement le citoyen mais leurs représentants, puisque le capital est constitué par une collectivité territoriale, que ce soit une commune, un département ou une région, et des capitaux privés. A la condition que ce soient des capitaux publics qui détiennent la majorité. C'est pourquoi 51% du capital -minimum- doivent être détenus par des collectivités territoriales - avec un plafond à 85%. Cela veut dire que les capitaux privés ont une fourchette de possibilités d'investissements qui va de 15 à 45%. Cela est très connu et très pratiqué en France depuis quelques décennies et pas seulement dans les moyens de production électrique. Les sociétés d'économie mixtes peuvent avoir un champ d'intervention très vaste.

Une nouvelle forme est née en droit français il y a une dizaine d'années : les **SCIC** (sociétés coopératives d'intérêt collectif). Ce sont des structures qui peuvent encore une fois marier des capitaux publics et des capitaux privés mais cette fois les collectivités territoriales sont plafonnées à 20%. Autrement dit, elles n'ont pas la majorité du capital, mais s'agissant d'une coopérative, le mode de fonctionnement (la gouvernance d'une coopérative) ne donne pas le pouvoir au capital puisque le principe est 1 homme= 1 voix. Donc **quelle que soit la proportion détenue dans le capital de la coopérative chaque participant a le même poids au moment du vote**.

Une SCIC doit réunir au minimum d'autres collèges. Celui des collectivités territoriales, celui des salariés lorsque il y a des salariés dans la coopérative et le collège des bénéficiaires que sont par exemple les clients. ENERCOOP est typiquement une SCIC dont les bénéficiaires -les clients d'Enercoop- sont représentés au Conseil d'Administration.

Des investisseurs privés peuvent participer à ces structures coopératives et ces particuliers peuvent participer soit à titre privé soit à travers une entreprise privée, soit à travers des **CIGALES** qui sont des clubs d'investisseurs pour la gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Ce sont des formes d'investissement entre particuliers, apportant au maximum 5000€ chacun, il n'y a pas de minimum et constituer un capital et décider ensemble de l'investir dans un projet. Il existe de nombreux projets ainsi financés notamment dans le Nord-Pas de Calais qui est une région pionnière en la matière où des voisins se réunissent pour mettre en commun leur épargne et financer un projet de quartier (ouverture d'un commerce, lancement d'un atelier) et par la même occasion, accompagner l'entrepreneur. Ces CIGALES, on les a vu arriver en masse dans un projet éolien en Bretagne où il y a une cinquantaine de Cigales. Elles ont décidé d'investir dans un projet éolien citoyen-initié, développé et qui va être construit en 2013, par des citoyens. Il n'y a pas une grande entreprise derrière (voir Fourmilien n° 12/ projet de Begannes). Ces cigales ont décidé de participer à la constitution des fonds propres pour le lancement du projet.

Derrière tout cela émerge la **notion d'épargne de proximité dédiée aux énergies renouvelables**. Je vous présente là un dispositif que nous avons imaginé chez Valorem et que j'ai pour mission d'essayer de mettre en œuvre en négociant avec les banques et d'autres partenaires pour la création d'un livret d'épargne. Un livret d'épargne éolien que j'ai appelé Eole-livret, un peu à l'image du livret A qui sert en France à financer du logement social. On peut très bien imaginer un livret d'épargne qui soit consacré aux énergies renouvelables. Cela ne veut pas dire que ça va se faire demain. En tous cas c'est un projet que nous portons avec beaucoup d'enthousiasme chez Valorem, et sans avoir aujourd'hui réussi à le lancer on a quand même lancé un produit similaire—un compte à terme qui a pour différence avec le livret d'épargne tel que vous le connaissez, le fait que l'argent déposé n'est pas liquide. Vous ne pouvez pas déposer et retirer de l'argent tous les jours si vous en avez envie, ce qui est le principe de fonctionnement d'un livret d'épargne.

Dans le compte à terme, vous décidez d'une somme au départ, vous la laissez bloquée un certain temps et à la fin vous retirez votre capital en ayant touché les intérêts chaque année. Nous venons de le réaliser. Il a été finalisé au mois de décembre 2012 autour d'un parc éolien qui se trouve dans le Tarn—qui appartient à Valorem. On a proposé aux voisins du parc, en nous inspirant du modèle danois et nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé de collecter une certaine somme d'argent—on a même dépassé l'objectif. Cette somme est rémunérée à un taux attractif de l'ordre du double du taux proposé par le

livret A. C'est sur une durée de 3 ans, ainsi l'argent bloqué ne l'est finalement pas trop longtemps et chaque année les investisseurs épargnants vont toucher la rémunération avec récupération du capital à la fin. C'est une manière directe de participation à la production éolienne, donc à la production d'électricité et le projet est maintenant de multiplier cette expérience à travers la France, à travers d'autres parcs éoliens que nous possédons. On n'en fait pas non plus un produit exclusif c'est-à-dire qu'au niveau du syndicat de la filière on a proposé de le généraliser pour que tous les opérateurs éoliens ou d'énergies renouvelables en général puissent le faire également. Après, c'est une question de partenariat bancaire. Il faut trouver la banque avec qui on le fait. Il y a une banque et les dépôts des particuliers bénéficient de la garantie bancaire. Cela veut dire que l'argent n'est pas collecté directement par Valorem mais par une banque partenaire qui ouvre un compte-dépôt qui bénéficie de la garantie bancaire. Si Valorem venait à disparaître l'argent des épargnants reste garanti par la banque.

L'idée c'est de collecter l'argent des riverains des parcs qu'ils soient en projet ou qu'ils soient montés. Il y a des banques qui décident de participer. L'idée c'est qu'ensuite tout soit centralisé par la Caisse des Dépôts (référence en France en terme de garantie de l'épargne : aujourd'hui c'est elle qui gère la collecte du livret A). Les dépôts du livret A sont collectés par les réseaux bancaires, remontent ensuite à la Caisse des Dépôts et c'est elle qui décide des investissements dans le logement social). Sur ce modèle là on peut imaginer la même chose pour la filière éolienne par exemple.

Pour parler de taux d'intérêt, de rendement : pour obtenir une rémunération nette de 3,5% pour l'épargnant (qui est le double de ce que rapporte aujourd'hui le livret A) nous avons imaginé que nous pouvions rémunérer, à la source ces capitaux à 7%. Avec toutes les pertes en ligne que vous pouvez imaginer, constitution d'un fond de garantie à la Caisse des Dépôts, frais de gestion par les banques et l'impôt qu'il faut payer si on veut parler d'un taux net à l'arrivée. Tout cela fait perdre environ la moitié de la rémunération mais ça reste intéressant et pour l'épargnant, avec son 3,5% net et pour les opérateurs énergéticiens puisqu'aujourd'hui, pour eux, pouvoir disposer de fonds à 7% c'est une très bonne affaire. En matière d'investissement industriel en général, les fonds se payent très chers. Quand une entreprise comme Valorem cherche à lever des fonds pour construire un parc éolien, ils peuvent nous être proposés à des taux qui montent jusqu'à 12%. Cela n'a rien d'extravagant dans le secteur. Ça peut paraître beaucoup vu d'un particulier mais dans le milieu entrepreneurial c'est le prix à payer pour lever des fonds.

Cela part donc d'une réflexion qui consiste à dire pourquoi ce serait toujours les mêmes qui s'enrichiraient avec des pareils taux et pourquoi ne pas **créer un cercle vertueux qui permettrait à tout un chacun de bénéficier de cette richesse qui finalement est générée par l'éolien**. Richesse qui est captée par ces machines, le vent appartient à tout le monde, certes il faut pouvoir le capter, mais quelque part c'est légitime que ne serait ce que les riverains des parcs en bénéficient directement eux aussi.

Cela m'a conduit à faire un estimatif de ce que pourrait représenter la mise en place au niveau national d'un pareil programme si nous partons d'un besoin de financer 1500 MW/an. C'est à peu près 750 éoliennes de la taille actuelle. Et c'est le rythme à tenir si on veut respecter les engagements que la France a pris vis-à-vis de l'Europe de parvenir à 20% d'énergies renouvelables dans son bouquet énergétique en 2020. Si nous voulons pouvoir financer 1500 MW de puissance annuelle, cela représente un financement à hauteur de 2 à 2,5 milliards d'euros chaque année. La structure de financement pour ce type d'investissement en général c'est de pouvoir disposer de 20% de fonds propres et 80% en dette bancaire. Comme lorsque vous achetez un appartement : la banque vous demande un apport personnel. Ici c'est pareil : les banques demandent un apport à l'entreprise autour de 20% et financent les 80% restant. Cela veut dire que si nous partons de 2 à 2,5 milliards de besoins pour construire 1500 MW/an, il faut pouvoir disposer en fonds propres -c'est-à-dire en apport personnel - d'à peu près 450 millions d'€.

Faisons l'hypothèse qu'un dispositif comme celui que je viens de vous présenter permet de trouver 1/3 de ces fonds propres, apportés donc par le livret d'épargne ou par le compte à terme, soient 150 millions d'euros à trouver tous les ans. Pour 100 000 livrets ou comptes à terme répartis entre plusieurs réseaux bancaires, ça représente un en cours de 1500€ moyens par livret. Pour vous donner un ordre d'idée pour cadrer les choses la seule population riveraine du portefeuille de projets Valorem concernerait environ 400 000 foyers. On a fait un calcul rapide en essayant de voir où sont implantés et où vont être implantés nos projets, et on a vu que si on prenait les communes d'implantation plus les communes limitrophes ça concernait environ 1 million de personnes soit 400 000 foyers (avec en moyenne 2,5 personnes par foyer).

L'encours moyen du livret A aujourd'hui est de 3700€. Donc quand je dis qu'il nous faut 1500€ d'encours moyen par éole-livret je ne suis absolument pas hors des clous. Il y a aujourd'hui en France plus de 60 millions de livrets (livret A + livret développement durable). 92% de la population française possède un

livret. L'encours total est de + 300 milliards d'euros. Cette somme est aujourd'hui déposée en livret d'épargne. On est champions d'Europe de l'épargne.

Revenons à nos besoins. Une rémunération à 4,5% bruts de cette épargne levée par éole livret par exemple représente environ 3,5% nets. 1% va au fisc. Ça va générer un revenu égal de 1 à 2 fois le montant de la CSPE (contribution sociale pour la production d'électricité) payée par un foyer moyen possédant une épargne égale à l'encours moyen.

Ça veut dire qu'une famille qui posséderait un livret de la sorte, dans lequel il y aurait 1500€ va toucher une rémunération grâce à ce livret épargne qui lui permettrait de payer au moins une ou deux fois ce qu'il doit payer de CSPE dans sa facture d'électricité.

La CSPE que vous payez dans vos factures d'électricité, dont le montant ne cesse d'augmenter pour des raisons que je ne veux pas expliquer ici mais qu'on peut comprendre. On fait porter beaucoup de chapeaux à la CSPE surtout en l'accusant d'être le fruit de l'alibi écolo de vouloir faire du renouvelable. Alors que la CSPE finance le tarif social, la [péréquation](#) tarifaire et la cogénération. Et que tout ça représente entre 2/3 et 3/4 de la CSPE; restent à peu près 1/3 pour financer le tarif d'achat des énergies renouvelables et donc on est loin du compte lorsqu'on dit que c'est à cause des énergies renouvelables que la CSPE augmente. Tout cela pour vous dire que la CSPE, vous la payez, vous la trouvez dans votre facture d'électricité. Je fais ici la démonstration qu'avec un produit d'épargne de ce type on peut neutraliser au moins la CSPE que vous payez dans vos factures.

Là on était dans l'approche macro-économique et ce serait relativement simple à mettre en place puisque le lancement d'un produit bancaire prend à peu près 1 an. Donc vous pouvez très bien imaginer que si le projet est accepté en 2013, 3 ans plus tard on serait à un rythme de croisière et on pourrait tenir les engagements européens de 20% de la production.

En ce qui concerne l'éolien, particulièrement : 20% c'est la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français. Quand je dis énergie, je n'ai pas dit que l'électricité. L'électricité ne représente qu'une faible part de l'énergie consommée. A peu près de l'ordre de 20%. Pour ce qui est de l'électricité les engagements européens exigent de nous d'avoir 27% d'électricité produite en 2020 d'origine renouvelable. Pour ce faire, on sait aujourd'hui que l'éolien terrestre sera le principal contributeur. Pour atteindre ces taux d'ENR et d'électricité renouvelable dans le bouquet français de 2020, il faudrait qu'on ait 19 000MW de puissance installée en 2020. La puissance installée en 2013 est de 7500 MW. Il nous manque encore 12 000 MW pour arriver à l'objectif qu'on s'était fixé et il nous reste 8 ans pour le faire. donc quand je dis il nous faut installer 1500 MW/an c'est pour pouvoir respecter les obligations. A quoi s'ajoutent 6000MW d'éolien Off-Shore. De toutes façons, au rythme où vont les choses, on sait qu'on ne les aura pas parce que les premiers parcs éoliens off-shore commenceront à produire ici en France, dans le meilleur des cas, en 2018 ou 2019 et que les 6000 MW en question on les aura, si tout va bien, en 2022-2023.

Ça c'est la même chose que tout à l'heure mais dans l'autre sens et en mettant des millions d'Euros. Un tel investissement a un coût pour les opérateurs industriels éoliens de 10,5 millions /an. Il y a 2 millions 250 mille qui seraient retenus par le fond de garantie de la Caisse des Dépôts, les banques se partageraient 1,5 millions d'euros, 1,5 millions pour le fisc et les particuliers 5 millions 250 mille euros/an.

Yohann DIDIER : le projet coopératif ENERCOOP Aquitaine

[Cliquer pour ouvrir le document de présentation](#)

Je vous présente le fournisseur ENERCOOP et un fond d'investissement, Energie Partagée qui est lié à l'investissement citoyen et participatif.

ENERCOOP s'est créé dans un contexte environnemental et social un peu compliqué. Questions du dérèglement climatique, de la raréfaction des énergies fossiles et des pollutions que cela génère. Et d'un point de vue social avec l'ouverture du marché de l'électricité et des énergies plus globalement dont on sait qu'il va y avoir une forte augmentation des tarifs. Aujourd'hui, on est sur la base d'augmentation moyenne de l'électricité de 30% à l'horizon 2016 et environ 50% pour 2020.

Face à ce constat il a été question de créer un nouvel opérateur dans ce cadre d'ouverture des marchés. Avant l'ouverture des marchés il y avait une situation historique que Claudio a expliqué, après 1946 et progressivement il y a eu une ouverture à la concurrence en fonction de la taille des compteurs, d'abord les industriels puis les entreprises, les artisans et en 2007, les particuliers.

C'est dans ce cadre que certaines structures se sont regroupées pour créer une ENERcoop en la positionnant sur les 2 extrémités du réseau, à savoir la production et la fourniture. Evidemment, il n'est pas envisageable de créer un réseau électrique par fournisseur. Aujourd'hui, il y a 12 fournisseurs et vous imaginez la problématique à la fois économique et environnementale d'un tel scénario. Donc évidemment, le transport et la distribution sont restés du domaine public et aujourd'hui, tous les opérateurs distribuent leurs clients par le réseau public.

Voilà une cartographie des acteurs qui sont fondateurs d'ENERCOOP. Il y a des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme les Biocoop ou la NEF (nouvelle économie fraternelle), des acteurs de l'environnement (Greenpeace, Amis de la Terre) et des acteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Hespul et le CLER - comité de liaison des énergies renouvelables). Tous ces acteurs partageaient une vision qui était d'assurer à tous la fourniture d'électricité propre à un prix abordable.

ENERCOOP a été créée en 2005. Ses objectifs :

- sensibiliser aux enjeux sociaux et environnementaux dont on a parlé au début,
- remettre les citoyens au cœur de cette thématique de l'énergie et des territoires
- mettre en place une offre à un prix juste à la fois pour le consommateur et le producteur.

En fait ENERCOOP c'est deux pôles. Un pôle d'énergie verte avec différents outils de production d'électricité, de gaz, de l'éolien et du photovoltaïque, de biogaz (une unité de cogénération - on brûle le biogaz produit localement pour produire de l'électricité et la chaleur est valorisée sur le site). Et c'est un pôle de gouvernance avec un statut de SCIC. Principe de coopérative, un homme = une voix quelle que soit sa part au capital, statut qui permet la non-lucrativité. Statutairement la rémunération du capital est plafonnée à un taux obligatoire d'environ 4%.

Participation des collectivités locales à hauteur de 20%

En fait il y a un regroupement de tous les acteurs de la société au sein d'une même structure. Ce statut c'est le seul statut commercial de droit privé qui permet d'intégrer l'intégralité des acteurs de la société civile.

Donc le modèle de développement actuel passe par la régionalisation.

L'idée c'est de commercialiser l'offre sur son territoire, de développer les outils de production avec la mise en place d'investissements citoyens et participatifs, de développer des services énergétiques pour accompagner ses clients à réduire leur consommation d'énergie et d'être mobilisateur de l'ensemble des acteurs du territoire pour créer une vraie dynamique collective autour des enjeux énergétiques.

Dans les autres énercoop

ENERCOOP ARDENNES-CHAMPAGNE. Ils montent une centrale photovoltaïque. Coût de l'opération = 220 000€.

- L'apport en capital Ardennes Champagne. Ce capital est constitué par des citoyens = 50 000€
- L'apport en fonds propres de Champagne Ardennes= 50 000€/ l'apport en compte-courant associés = 90

000€

- Et un système de plateformes internet où tous les citoyens peuvent mettre un peu d'argent sur un projet dédié... il y a un projet à La Rochelle : [LUMO](#).

Tous les bénéfices qui sont générés par ce genre de projets sont réinvestis dans de nouveaux projets
D'autres projets en Rhône-Alpes en PV, un projet en moyen éolien (1MW de puissance)
1 projet de citoyens qui développent des toits PV chez des particuliers

Pour résumer ENERCOOP est un acteur qui se positionne comme une 3ème voie, en dehors du monopole historique d'EDF et en dehors des systèmes oligarchiques type GDF Suez ou des gros mastodontes de l'énergie. C'est quand même une structure de droit privé qui se veut d'intérêt collectif. **ENERCOOP se définit comme un service citoyen de l'énergie.**

Si on retrace le parcours contractuel et le rôle de l'électricité, aujourd'hui les particuliers qui prennent du capital dans ENERCOOP ou qui paient par facture, ça génère de l'argent disponible pour la société qui peut investir dans des outils de production. Ces outils de production injectent sur le réseau, c'est transporté et distribué à ses clients. Ce qu'on peut garantir c'est que pour tous les KWh qui seront consommés par les clients d'ENERCOOP on aura injecté la même quantité d'énergie en amont sur le réseau.

[Document de présentation] Carte qui représente les 98 producteurs. En volume c'est environ 55 Gwh/an.

Aujourd'hui il y a des projets en grand éolien et en PV qui se développent.

[Document de présentation] Cartographie des différentes régions par rapport au volume de clientèle

Important : une grosse majorité des clients sont sociétaires de cette coopérative. Il y a donc un vrai engagement et le statut de coopérative représente quelque chose d'important pour les clients. Du coup, ça nous incite vraiment à créer des coopératives régionales pour avoir un niveau de participation encore plus important.

Sur l'aspect offre-Enercoop, il y a une garantie de transparence. Un label a été mis en place par une autorité. Nous sommes le premier opérateur à obtenir ce label « CLER-Energie » qui met en avant les aspects commerciaux justes et assure toute la transparence.

Simplicité : Comme vous êtes connecté au réseau il n'y a aucune coupure d'électricité et que le changement de compteur est tout à fait simple. C'est sans risque dans la mesure où toute la production qui est distribuée en France est aujourd'hui garantie par ERDF et RT. Il n'y a plus aujourd'hui de contrat de retour ou de changement de fournisseur. Au début il y avait impossibilité de retourner aux tarifs réduits... après il y a eu possibilité de revenir à EDF aux tarifs régulés au bout de 6 mois. Très peu de publicité. Et aujourd'hui vous pouvez changer d'opérateur tous les jours si vous le souhaitez.

En jaune sur la carte voici le réseau de coopératives existantes
2 sont en cours de création en mars-avril

ENERGIE PARTAGEE

Fond d'investissement créé fin 2011. Il est très compliqué de faire un appel public à l'épargne en France. C'est régi par l'autorité des marchés financiers. Il faut donc obtenir un visa pour pouvoir communiquer sur le fait de dire on a créé un fond, publiquement, et vous pouvez mettre de l'argent dans ce fond. Il a fallu 18 mois de travail pour créer ce fond. Ils avaient l'ambition de participer à la transition énergétique et à cette fameuse réappropriation citoyenne des outils de production. C'est un fond qui est vraiment dédié aux ENR et aux économies d'énergie (voir [fourminergie](#)). C'est aussi l'exploitation des ressources locales qui ne sont la propriété de qui que ce soit, qui sont des biens communs, qui doivent permettre de développer des territoires ruraux et être au bénéfice des riverains.

Vous avez là une image de l'ensemble des acteurs participé à la création d'Energie Partagée. On retrouve plus ou moins les mêmes.

Il s'agissait de mettre en place un outil de collecte la plus large possible pour que tout le monde puisse participer. Aujourd'hui les parts sont à hauteur de 100 €, avec un fonctionnement coopératif dans lequel il y ait la possibilité de mettre les Collectivités locales dans le circuit, avec des bénéfices inférieurs à 10% et une rémunération limitée. Avec une gouvernance assez démocratique et un outil qui s'inscrit

complètement dans l'ESS même si, statutairement c'était compliqué de lever un fond avec un statut type coopérative.

Il y a quelques freins : aujourd'hui on est dans cette illusion d'une ébriété énergétique totale, infinie et je pense que les politiques participent de cette illusion là. C'est la difficulté d'associer des acteurs divergents comme les collectivités, les particuliers, les entreprises. Ce sont des projets assez capitalistiques, beaucoup moins que le modèle centralisé. Il faut cependant mobiliser des masses d'argent suffisamment grosses.

Energie Partagée, en fait c'est un mouvement qui est encadré par 2 structures. À la fois EP « association » qui se positionne comme outil de communication, promotion du modèle, etc... qui anime le réseau et EP « investissement » qui est l'outil qui gère le fond, et décide de l'attribution des fonds à l'aide d'un comité; Donc EP ce n'est pas qu'une structure : c'est une association et une SS par action

Qu'est ce que c'est un projet citoyen d'énergie renouvelable ?

Peut-être Claudio que tu pourras expliquer la différence entre un projet citoyen et un projet participatif. **Un projet citoyen c'est vraiment un projet de territoire, ancré localement.** Exemple : un porteur de projet est clairement identifié sur un territoire : il a identifié un site potentiel pour monter un parc éolien. Il va déjà falloir l'épauler, ce qui nécessite pas mal de compétences techniques, juridiques, financières et d'animation de territoires parce que on va déterminer un périmètre autour de ce projet pour pouvoir faire de la communication, pour dire vous êtes riverain d'un parc et on vous propose de participer financièrement à ce parc. Il s'agit aussi d'un projet non spéculatif.

Donc d'un point de vue capitalistique on va exiger que les citoyens ou les structures représentant les citoyens soient majoritaires dans le projet et que la rémunération des fonds soit mesurée pour que les bénéfices générés soient réinvestis dans d'autres projets que cela fasse un effet boule de neige. C'est aussi la mise en place d'une gouvernance démocratique.

C'est aussi des projets qu'on va regarder à la loupe. Bien sûr on ne va financer que les ENR ou les projets d'efficacité énergétique mais en fait il peut se développer des parcs éoliens dans des sites peu adaptés, donc avoir un regard sur les études qui auront pu être menées. OPTF = offre publique de titres financiers.

Nous avons obtenu le visa de l'autorité des marchés financiers en 2012, avec une visée en 1ère année de 3 millions d'euros. En fait on a reçu 2,6 millions d'euros, donc ce n'était pas mal surtout que la collecte a commencée assez tard (août 2012). La grande majorité de l'argent a été collectée dans les 3-4 mois avant la fin de la 1ère OPTF et que cette somme repose sur 2000 souscripteurs. La participation moyenne est autour de 1500 euros (15 parts). Aujourd'hui, il y a 24 projets en cours de souscription sur le portail d'[Energie Partagée](#) (liste des projets...)

Les fourmis dans le compteur

Claudio Rumolino. Parmi ces projets qui ont été labellisés ou acceptés par le fond Energie Partagé pour financement, il y en a un seul qui concerne les économies d'énergie. Tous les autres sont des projets de production.

Ce projet se passe tout près d'ici, à Gradignan, dans le quartier de Malartic. Il s'agit de rénover des petits pavillons construits dans les années 1970, antérieurs à toute réglementation thermique, des « passoires thermiques », c'est-à-dire qu'il n'y a pratiquement aucune isolation.

[Fourminergie](#) c'est un projet qui est né par la volonté de quelques habitants qui s'étaient déjà constitués en association, « Des Fourmis dans le Compteur » et qui avait fait tout un travail pédagogique autour de la réduction des consommations; autour des problématiques du bâtiment. Il faut savoir que ce quartier a été construit entre 1972 et 1974. Environ 716 maisons, sur seulement 3 modèles. C'est un quartier très homogène. Cela a été un peu construit à « la va-vite » avec des problèmes de matériaux, de construction ce qui a créé chez les habitants de ce quartier des mouvements de solidarité parce que tout le monde était confronté aux mêmes problèmes avec à l'époque des litiges avec le constructeur. Il y a tout un passé qui a soudé certains membres de cette association qui sont des habitants historiques du quartier, plus

d'autres habitants qui sont venus par la suite. C'est dans ce terreau là que la coopérative fourmicoop est née en 2011. L'objectif est la rénovation thermique des logements de ses coopérateurs. 16 familles se sont regroupées pour former la coopérative, elle est ouverte à d'autres coopérateurs. Parmi elles, il y a une maison à Talence, maison bâtie sur le même modèle. Fourminergie va essayer de porter la consommation de ces maisons qui est actuellement à environ 200 à 250 kWh/m²/an à un niveau de consommation de 80 kWh/m²/an. C'est-à-dire de diviser à peu près par 3 les consommations. Il y a donc tout un programme de recherche en amont avec l'Université de Bordeaux, avec la cellule de transfert technologique Nobatek - installée dans le campus universitaire, une série d'entreprises qui se sont portées volontaires pour participer à ce projet, des thermiciens, des architectes, des spécialistes de la ventilation, des économistes de la construction, Valorem également. Dans le cadre de cette mission chez Valorem, je pilote ce projet. L'idée que je vais vous exposer c'est de solvabiliser la rénovation énergétique en question, c'est-à-dire le coût du chantier, grâce à l'apport de l'éolien, via un investissement dans un parc éolien.

[Diaporama](#) présenté à l'Université Négawatt parce que les Fourmis dans le Compteur avaient été labellisées par Negawatt.

[Negawatt](#) est un club d'experts en matière d'énergie qui tiennent une réunion annuelle autour des questions énergétiques et le projet Fourminergie avait séduit ce comité d'experts et il avait été labellisé. Donc je suis retourné en novembre 2012 pour présenter l'état d'avancement du projet et j'avais montré ce diaporama.

Imaginez des particuliers qui adhèrent à la coopérative Fourmicoop Malartic, 15 familles à Gradignan et 1 famille à Talence. Tout cela il faut le concevoir dans le cadre de l'utilisation des dispositifs nationaux. Un dispositif national d'aide à la rénovation énergétique c'est l'EcoPTZ que tout le monde, sans condition de ressources peut demander pour la rénovation énergétique de sa maison à condition de faire un bouquet de travaux. Minimum 3 types de travaux -isolation, remplacement d'une menuiserie, remplacement de la chaudière, etc...- pour pouvoir prétendre à l'EcoPTZ. C'est plafonné à 30 000€. Cela représente déjà une belle somme pour le chantier de rénovation mais ce n'est pas toujours suffisant. L'idée c'est de dire que parfois, parce qu'il manque 20% de la somme totale du chantier, les choses vont être remises à plus tard où ne seront faites que partiellement.

Or, pour une rénovation énergétique réussie soit vous faites tout d'un coup, soit vous la faites mal. Si vous la faites par étapes, vous allez commencer par ce qui est le plus efficace, par exemple l'isolation de la toiture, c'est ça qui va vous rapporter le plus et chaque opération suivante va vous apporter un peu moins en terme d'efficacité énergétique. Donc, vous finissez par vous dire est-ce que cela vaut le coup ? Le ratio entre l'investissement supplémentaire et le gain énergétique supplémentaire, s'est à chaque fois détérioré. L'expérience montre que pour qu'elle soit réussie il faut que le chantier soit un seul et unique chantier. Surtout parce que si vous le faites tout d'un coup la rénovation énergétique va coûter moins cher. Il y a un seul chantier, une seule mobilisation d'entreprises, etc...

L'idée est d'obtenir l'enveloppe budgétaire qui permette de faire cette rénovation globale. Les 30 000€ en question pour un bâtiment des années 70 qui n'a aucune isolation thermique ne sont pas suffisants si vous voulez faire l'isolation de la toiture, des murs, remplacement des menuiseries et éventuellement remplacement de la chaudière (qui commence à être fatiguée). On part sur l'idée d'une facture moyenne de 40 000€. De toute façon, après, cela reste à discuter avec chaque entreprise, chaque cas est particulier.

Justement le cas de Malartic est intéressant car nous avons un terrain d'expérimentation formidable. Dans un seul et unique quartier, il y a 700 maisons. Quand vous avez réglé le problème sur 1 de chacun des 3 modèles, vous l'avez réglé pour 700 maisons. Et il n'y a pas qu'à Malartic que vous rencontrerez cette configuration. En Gironde, on estime le nombre de chalandonnettes à 5000.

L'idée est de dire comment on peut obtenir le complément de financement que l'EcoPTZ ne nous apporte pas. Valorem a eu l'idée de concevoir un système de financement liant les parcs éoliens aujourd'hui en fonctionnement.

Energie Partagée, qui a donc labellisé le projet FOURMINERGIE, est capable de prêter une certaine somme à la coopérative. Cette somme va être répartie en 3. Une part viendra compléter l'enveloppe budgétaire pour la rénovation énergétique et les deux autres parts seront investies sous forme d'obligations dans un parc éolien Valorem. La rémunération de ces obligations par Valorem est de l'ordre de 10%/an. Ces 10%/an sur les 2/3 de l'argent prêté par Energie Partagée suffit à rembourser la totalité de la somme empruntée. Autrement dit, par une histoire de différentiel de taux, puisque Energie Partagée prête l'argent à 4% et les coopérateurs investissent à 10% et ce différentiel permet de dégager 1/3 de la somme

empruntée pour venir compléter l'enveloppe budgétaire de la rénovation thermique. Cela sur 15 ans. Il est à noter que ce mécanisme est opérationnel. Les premiers chantiers devraient démarrer cet été. La partie financière est en cours de finalisation et on sait que la collecte dont Yohann a parlé tout à l'heure, 2,6 millions d'euros collectés au niveau national, 52 000 euros ont été fléchés vers Malartic.

QUESTIONS. Différence entre éolien citoyen et éolien participatif.

Claudio.

Un projet éolien est citoyen à partir du moment où la majorité du capital est entre les mains de citoyens qui ont initié le projet.

Un projet d'investissement est participatif quand la population est invitée à participer à l'aventure mais ne détient pas la majorité du capital.

Un projet éolien initié par Valorem, avec ses fonds propres, ses salariés, son historique c'est un projet qui ne sera pas citoyen. C'est un projet d'opérateur éolien. Que Valorem décide ensuite d'ouvrir son capital aux citoyens riverains du parc le transforme en projet participatif.

Mais la nuance pour les spécialistes de ces questions de finances solidaires est importante.

Thomas Je reviens sur les investissements dans les parcs. En fait est-ce que cela passe par l'établissement bancaire ou est-ce que c'est des appels d'offre citoyens ? Ou est-ce que c'est trop compliqué au niveau des garanties financières ?

Claudio. Dans ce cas tu retombes dans la problématique de l'investissement d'appel public à l'épargne. On n'a pas le droit en France de dire, ou alors de façon très encadrée « venez m'apporter votre argent pour un tel projet ». L'autorité des marchés financiers veille très scrupuleusement à ce qu'aucune publicité ne soit faite pour ce type d'appel à l'épargne si, préalablement, on n'a pas obtenu son autorisation.

Il y a certaines limites. Si le projet est de moins de 100 000€ on n'est pas contraints par cette réglementation. Si le projet concerne moins de 150 souscripteurs potentiels, on n'est pas soumis à cette obligation. Mais à partir du moment où je commence à démarcher plus de 149 personnes je tombe sous la coupe de cette réglementation. Elle est très stricte. Donc pour un projet éolien ce n'est pas utilisable. Attention ce n'est pas 149 personnes qui, à la fin, décident d'investir, c'est 149 personnes démarchées. Il suffit de mettre un encart dans le journal avec l'affiche pour considérer qu'il y a plus de 149 personnes qui ont vu l'affiche ou l'article dans le journal.

Energie Partagée qui s'est donné pour ambition de lancer cela avec beaucoup d'enthousiasme, ils ont mis le paquet pour décrocher un agrément, ils ont mis 13 mois à l'obtenir. Et cela parce qu'il y avait beaucoup de forces militantes derrière, des gens qui travaillaient sans être payés. Sinon la constitution d'un dossier de demande d'autorisation à l'autorité des marchés financiers c'est des mois de boulot, il faut ensuite éditer un prospectus, qui fait une centaine de pages, qui explique à chaque investisseur potentiel les risques encourus. Ils doivent être précisément délimités, déterminés et approuvés par l'autorité des marchés financiers.

En pratique il n'y a que les banques ou les grands groupes type EDF qui sont capables de lancer un appel public à l'épargne.

Question : pour 40 000€ d'investissement dans la rénovation thermique combien de temps il faut pour que l'investissement soit récupéré sur les économies d'énergie ?

Claudio. Tout dépend quelle énergie vous utilisez pour vous chauffer. Le prix de ces énergies n'est pas le même. Si vous vous chauffez à l'électricité vous allez récupérer assez vite votre investissement. Si vous êtes chauffé au gaz, comme c'est le cas à Malartic, vous allez mettre plus longtemps puisque le gaz coûte environ la moitié au kWh que l'électricité.

Il ne faut pas s'arrêter à l'analyse strictement financière de l'opération. Il y a aussi une analyse patrimoniale. Une maison qui a été rénovée énergétiquement aura une valeur patrimoniale bien supérieure à une maison qui n'a aucune isolation thermique. Donc rien que de ce point de vue, même si vous mettez 20 ans ou 25 ans à récupérer votre investissement, on dit que la valeur de votre maison va augmenter, dès la fin des travaux, de 7 à 10% supplémentaires.

Question : et l'ordre de grandeur ?

Claudio. Vous commencez par l'isolation du toit... économie de l'ordre de 30% sur votre facture... si vous rajoutez les murs = économie de 50 à 60% sur votre facture.

Après cela va dépendre de la taille de la maison donc de la consommation correspondante et du prix de

l'énergie que vous utilisez. Certaines actions comme l'isolation du toit ont un retour sur investissement de l'ordre de 7 à 10 ans. Les actions qui sont les plus longues à être amorties sont par exemple le remplacement des menuiseries. Si vous mettez du triple vitrage, la « rolls », vous allez mettre 20-25 ans à les amortir mais vous allez gagner énormément en confort. Confort thermique mais aussi confort acoustique.

Question. Par rapport à Energie Partagée. Il s'agissait au départ de projets citoyens qui doivent être lancés mais quand le processus est en marche, est ce que c'est EP qui devient le porteur de projet ?

Claudio. Non, EP apporte le financement ou le complément de financement ou les fonds propres.

Question. Il faut que les citoyens se structurent en tant que porteurs de projets ?

Claudio. Vous êtes porteurs du projet, vous soumettez votre projet à EP qui va l'analyser d'un point de vue gouvernance, qui est le porteur de projet, du point de vue environnemental, est-ce que c'est pertinent et vous allez passer ainsi un 1er barrage à l'issue duquel le projet va être déclaré recevable. Ensuite les structures financières vont analyser sa viabilité. Et s'il est recevable et viable financièrement ils vont vous accorder un label qui va vous permettre de bénéficier d'un prêt.

Question. EP ne devient pas la structure qui porte le projet ?

Claudio. Non

Question : Sur Enercoop. Entre le national et les structures régionales. Est-ce qu'un consommateur en Aquitaine va être rattaché à Enercoop national ou régional ?

Yohann. Ce sera un peu les deux. Le contrat sera sous la marque Enercoop Aquitaine, la gestion client va être faite au niveau local mais certaines choses comme « l'équilibre réseau » restera une activité mutualisée... Un fournisseur a l'obligation de gérer ce qu'il injecte sur le réseau en fonction des prévisions de comportement des consommateurs. Il n'y a pas d'intérêt de le régionaliser car il faut un nombre important de consommateurs pour avoir des éléments pertinents. Donc cela va continuer à être géré au niveau national.

L'intérêt c'est d'avoir plus de proximité entre Enercoop et les clients. Il y a aussi la question de la mobilisation des acteurs que les professionnels n'avaient pas vocation à faire, et tout ce qui touche aux outils de production. Les professionnels n'avaient pas non plus vocation à développer des outils de production. Aujourd'hui, Enercoop a pas mal de capital et est à même d'investir dans des outils de production, ce qui sera développé par les structures régionales.

Le contrat est en lien avec celui qui gère l'équilibre. Ce sera donc un contrat avec Enercoop national. Mais, pour vous, le lien se fera avec Enercoop régional. Ensuite la souscription de parts sociales peut se faire sur les 2 niveaux. Aujourd'hui, en Aquitaine, il y a des consommateurs d'Enercoop qui ont plusieurs parts sociales dans Enercoop national mais légalement, quand la structure régionale sera créée, on ne pourra pas transférer les parts sociales dans la structure régionale. Il faudra re-souscrire des parts sociales.

Question. La structure régionale sur l'Aquitaine est prévue pour quand ?

Yohann. Aujourd'hui c'est une association de préfiguration créée en janvier 2012 et on prévoit de passer en coopérative fin 2013, début 2014.

Question. Sur Energie Partagée. Pour bien comprendre le mécanisme qui nous a été présenté, on a un projet d'efficacité énergétique d'un côté et un projet de production renouvelable qui finalement est un peu le support générant la richesse qui finance la globalité. Je voudrais savoir si pour Valorem c'était une perspective de développement. Aujourd'hui on connaît Valorem en tant que producteur de solutions autour du renouvelable, est ce que demain vous pourriez être incubateur de projets de solutions d'efficacité énergétique ?

Claudio. Oui on ne fait pas cela pour rester sur une expérience unique. Il y a un gros marché de la rénovation énergétique qui va très certainement se développer en France dans les années qui viennent. Le gouvernement annonce un programme de rénovation énergétique de 1 million de logements par an, 500 000 en neuf et 500 000 en rénovation. Avec l'explosion du coût de la facture énergétique cela devient une nécessité. A cela se rajoute la montée en puissance de la précarité énergétique. D'un point de vue stratégique il y a là un marché qui va s'ouvrir d'une manière formidable. L'analyse de Valorem c'est de dire : quand on travaille dans le secteur de l'énergie, il ne faut pas s'arrêter à la production il faut également se préoccuper de la rationalisation de la consommation. Ajouter des moyens de production à

des moyens de production comme si tout cela n'avait pas de fin n'a pas de sens. Donc l'idée c'est de parvenir à rationaliser la consommation d'énergie et donc épauler, travailler, aider à la réduction des consommations et le 1er chantier qu'il faut attaquer en France c'est celui de la consommation résidentielle. Valorem voit donc cela comme un terrain d'expérimentation sur un marché potentiel de demain. Qui sera toujours en association avec l'activité éolienne.

Question pour Enercoop. Vous parliez du prix juste pour les consommateurs et les producteurs d'électricité, globalement on peut estimer que c'est à peu près par rapport aux tarifs réglementés, 20% supplémentaire. Et souvent le contre-argument était de dire que la différence pouvait se faire en économie d'énergie facilement réalisables. Du coup ça lisse le prix. Est-ce que en tant que structure vous pensez faire un accompagnement des utilisateurs pour leur permettre d'atteindre ce différentiel qui peut apparaître comme bloquant pour pas mal de monde et ça pourrait permettre d'augmenter le nombre de clients. C'est un petit nombre sur le marché français. J'ai l'impression qu'en tant qu'acteur ENERCOOP est bien connu mais finalement peu de monde franchit le cap

Yohann. Tous les ans il y a une étude d'opinion autour de la connaissance par les français sur l'ouverture des marchés et celle de 2012 montre que 2% des gens connaissent Enercoop. Il y a une marge de progression assez significative. Effectivement il y a un surcoût par rapport aux tarifs réglementés d'aujourd'hui. On sait que ce tarif réglementé est artificiel et on sait qu'il va fortement augmenter dans les prochaines années car il n'est pas inscrit dans une réalité économique. Donc cela va diminuer la différence entre Enercoop et les tarifs régulés. Il y a aussi une différence sur le hors taxe. Il y a des taxes départementales, la CSPE qui sont incompressibles et on n'a pas vraiment d'action là-dessus. La CSPE va augmenter donc cela augmentera notre prix TTC ainsi que tous les prix TTC.

[L'association des Amis d'Enercoop](#) a travaillé à la réalisation d'un petit outil d'auto diagnostic pour des particuliers. On y rentre les informations qu'on peut avoir sur nos factures d'énergie -c'est pas spécifique à l'électricité- et on rentre aussi les appareils de consommation que l'on a. On va pouvoir chiffrer l'intérêt que l'on peut avoir à remplacer les ampoules à filaments par des ampoules basse consommation. On va voir le temps de retour de ce genre d'investissement et on voit que c'est très rapide et justement pour accompagner les gens là-dedans car on ne manipule pas des KWh tous les jours. Cet outil s'appelle Docteur Watt.

Question. Je suis passé chez Enercoop il y a un an. Avec mon épouse nous sommes des militants antinucléaires et pour aller au bout de notre démarche on est passés chez Enercoop. La facture était plus élevée donc on s'est posé la question de savoir comment on pouvait diminuer notre consommation électrique. C'est vraiment une démarche citoyenne de se poser la question. De se dire le sèche linge c'est pratique mais est-ce qu'on en a vraiment besoin ? Pour le chargement des téléphones portables, on a un petit chargeur solaire qui est sur la fenêtre, on s'est équipés d'un chauffe-eau solaire et on en est venus aux ampoules basse-consommation et maintenant on se pose la question de qu'est ce qu'on consomme et comment diminuer nos consommations. C'est vrai qu'on a bien réussi à les diminuer depuis quelques mois.

Yohann Un niveau militant c'est plus facile d'imaginer se passer de choses, c'est pourquoi je parlais d'accompagner pour aider à franchir des étapes.

Quant on met des réducteurs de débits sur des douchettes pour prendre sa douche où son bain on pense qu'on ne fait que des économies d'eau... mais non, on fait aussi des économies d'eau chaude quand on a un réfrigérateur avec un fraiseur : au-delà de 5 mm de givre sur le fraiseur on augmente de 30% la consommation. Il y a donc plein de petits trucs à savoir. Quand j'ai travaillé en Savoie, j'ai animé un concours qui s'appelle Familles à énergie positive (concours qui est actuellement sur [Bordeaux](#)). C'est un concours où on demande aux gens de ne pas investir, c'est juste sur du comportemental. Le but du concours c'est de faire 8% d'économies d'énergie: on chiffre, on prend les factures des années précédentes et on demande un relevé des compteurs d'énergie tous les mois. On arrive ainsi à suivre les consommations et c'est corrigé des températures. C'est assez abouti comme outil de calcul et ce que l'on voit c'est que les gens dépassent les 8%, ils arrivent rapidement à faire 15% et il y en a qui ont fait 40%.

Claudio. Pour abonder dans ce sens il faut savoir qu'une famille moyenne en France consomme 30% d'électricité en plus qu'une famille allemande. Il y a vraiment des questions à se poser. Nous avons été habitués à la gabegie. Le prix bas du KWh nous a finalement desservi. A confort égal, aujourd'hui, les allemands consomment 30% de moins. Ils payent le KWh 25 ou 26 cts. Contre 12cts pour le tarif réglementé en France. La facture d'électricité des allemands est à peu près équivalente à celle des français parce qu'ils consomment beaucoup moins en terme de KWh. Et je ne pense pas qu'on puisse dire que l'Allemagne ce soit le Tiers-Monde en ce qui concerne les consommations. Ce qui compte ce n'est pas

le prix du KWh mais le montant de la facture finale.

Question sur le concours CUB: les pionniers du climat.

Johann. Je le suis de loin mais je ne suis pas impliqué dedans. C'est le parallèle de familles à énergie positive.

Intervention. Moi j'en fais partie et ça rame un peu à démarrer

Aujourd'hui nous savons produire des énergies propres et sans risques pour notre environnement. Je vous propose d'agir aux côtés des collectivités locales et des entreprises pour l'essor de ces énergies. Sur notre site vous pourrez découvrir des projets d'ENR et y participer par un investissement citoyen. Cet investissement revient à prêter de l'argent au projet pour financer une partie de la construction. Une fois l'installation finie le projet vend l'électricité produite à prix garanti au réseau d'EDF pendant 20 ans. Grâce au revenu de l'électricité vendue le projet rembourse votre investissement citoyen avec des intérêts, tous les ans pendant 15 ans. Le projet paie également un loyer à la collectivité propriétaire du bâtiment, rembourse la banque et rémunère l'entreprise qui gère le projet.

Comment faire pour investir ?

Je choisis le projet qui m'intéresse, je crée mon compte et j'investi à partir de 25 €.

Pour suivre mon projet je me connecte sur mon compte pour voir l'impact écologique de mon investissement, les événements pédagogiques autour du projet et l'électricité produite.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Si nous participons ensemble à ces investissements d'intérêt général nous contribuerons à une finance utile et un environnement sain pour notre société.

Claudio. Voilà, c'est un projet qui est train de voir le jour en ce moment. Ils ont déjà construit un premier toit PV à la Rochelle et il y en a un deuxième sur le toit d'une école qui va se faire à Poitiers en 2013. C'est une société qui a toujours de démêlés avec l'autorité des marchés financiers. C'est ce qu'on appelle le « financement par la foule » (crowdfunding) identique à My major company qui finance les artistes. C'est un mouvement qui vient des USA. En matière d'ENR, il n'y a que [LUMO](#) qui s'occupe de ça. C'est à partir de 25€ pour que ce soit à la portée de tous. Vous allez sur le site, vous vous connectez, vous payez par carte bancaire. Ce n'est pas tout à fait opérationnel mais c'est ça l'objectif.

Yohann. Par rapport à EP, c'est complémentaire. LUMO, intervient sur la dette et pas sur le capital et les fonds propres. LUMO est en partenariat avec les banques. Ils se mettent d'accord avec la banque et font 80% de dette sur leur projet et là-dessus on va déterminer qu'il y a 10% qu'on va pouvoir prendre pour remplacer la dette bancaire . En fait c'est du prêt citoyen à la place du prêt bancaire.